

DECISION**n° 2019-015**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenaix, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hautecluse Les Saixes, La Balèze, La Giettaz, Marthod, Mercurey, Montillet, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Admirables, Pallud, Planchevaux, Clusign, Rognoix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, UGINE, Venathan, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Equipements aquatiques – Halle Olympique – Opération promotion du réseau de transports

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 22 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018 portant sur les tarifs des Equipements aquatiques,

Vu la délibération n° 11 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2019 portant sur les tarifs de la Halle Olympique,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Considérant la mise en place d'une opération promotionnelle pour l'ensemble des élèves inscrits aux transports scolaires, leur permettant de bénéficier gratuitement d'une entrée piscine et d'une entrée patinoire, à retirer avant le 30 avril 2019 au Point Info bus à la gare d'Albertville,

Décide

Article 1 : Dans le cadre de cette opération, le tarif pour une entrée patinoire et une entrée piscine est fixé à 8 € par usager.

Article 2 : Le montant des entrées retirées au Point Info Bus sera facturé à la Société TRANSDEV.

Article 3 : Mme la Directrice des Services, MM. les Directeurs des Equipements Aquatiques, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de recettes des Equipements Aquatiques, Mmes et MM. les Régisseurs de recettes de la Halle Olympique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 21 janvier 2019

Le Président

Franck LOMBARD

